

221C2729
FR0000073793-OP034-AS21

14 octobre 2021

- Dépôt d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.
- Reprise de la cotation des actions de la société.

DEVOTEAM
(Euronext Paris)

1. Le 14 octobre 2021, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, agissant pour le compte de la société par actions simplifiée Castillon, contrôlée par le sous-concert composé de MM. Godefroy de Bentzmann et Stanislas de Bentzmann, a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société DEVOTEAM en application de l'article 233-1, 1^o du règlement général.

L'initiateur a conclu, le 13 octobre 2021, un contrat de cession en vue d'acquérir¹ auprès d'actionnaires de la société un bloc de 368 696 actions DEVOTEAM, représentant 4,42% du capital et 4,35% des droits de vote de la société², au prix unitaire de 168,50 €. Il est en outre précisé que depuis la clôture de l'offre publique d'achat qui a eu lieu entre le 19 janvier et le 21 mai 2021, l'initiateur a acquis 40 919 actions DEVOTEAM à des prix compris entre 97,90 € et 107 €.

A ce jour, l'initiateur détient 7 086 835 actions représentant autant de droits de vote, soit 85,05% du capital et 83,59% des droits de vote de la société².

L'initiateur s'engage irrévocablement à acquérir un nombre de 1 138 787 actions DEVOTEAM³, représentant 13,67% du capital, au prix de **168,50 € par action**.

En application des articles 237-1 et suivants du règlement général, l'initiateur a l'intention de demander, dès la clôture de l'offre, et si les conditions requises sont remplies, la mise en œuvre d'un retrait obligatoire visant les actions DEVOTEAM non présentées à l'offre, au prix de 168,50 € par action.

A l'appui du projet d'offre, le projet de note d'information de l'initiateur (article 231-18 du règlement général) a été déposé et diffusé conformément aux articles 231-13 et 231-16 du règlement général.

Le projet de note en réponse de la société DEVOTEAM sera déposé ultérieurement (cf. notamment article 231-26 I, 3^o du règlement général).

Conformément à l'article 231-38 IV du règlement général, l'initiateur envisage la possibilité, jusqu'à la date d'ouverture de l'offre, de se porter acquéreur de titres DEVOTEAM dans la limite de 341 636 actions DEVOTEAM, sur la base d'un ordre libellé au prix de l'offre.

¹ Acquisition devant être réalisée au plus tard le 20 octobre 2021.

² Sur la base d'un capital composé de 8 332 407 actions représentant 8 478 173 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Étant précisé que les 106 785 actions DEVOTEAM détenues en propre par la société ne seront pas apportées à l'offre publique.

2. La cotation des actions DEVOTEAM reprendra le vendredi 15 octobre 2021.

Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les actions DEVOTEAM sont applicables.
